



Magny les Hameaux, le 18 Mai 2021

**COMPTE RENDU SOMMAIRE****DU****CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2021**

L'An deux mille vingt et un, le Lundi 17 Mai, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni salle de festivités « Au Trait d'Union » à Magny-les-Hameaux, en séance sans public, retransmise sur les réseaux sociaux et le site de la commune, sous la présidence de Monsieur Bertrand HOUILLON, Maire.

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- **A APPROUVÉ** le procès-verbal du Conseil Municipal du 29 mars 2021.
- **A PRIS ACTE** de l'installation de Mme Isabelle SALOMÉ en qualité de Conseillère municipale **ET A PRIS ACTE** de la modification du tableau du Conseil Municipal.
- **A DESIGNÉ** Mme Isabelle SALOMÉ comme déléguée titulaire au conseil d'école Saint Exupéry.
- **A DECIDÉ** de créer un Comité consultatif qui s'intitule Comité consultatif Environnement ; **ET A DECIDÉ** qu'il répondra aux mêmes règles de composition et de fonctionnement que les Comités consultatifs créés précédemment.
- **A AUTORISÉ** le Maire à solliciter une subvention globale de 14 380€ pour les différentes actions menées par la ville et à signer toutes les pièces s'y rapportant ; **ET A AUTORISÉ** le Maire à solliciter des subventions auprès des co-financeurs des actions de l'appel à projets « subventions solidarités », à hauteur de 3 500€ ; **ET A DIT** que les dépenses des actions et les recettes seront inscrites au budget primitif 2021.
- **A APPROUVÉ** l'ouverture d'un service commun de services de documentation, avec la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines ; **ET A APPROUVÉ** la convention de mise en commun de services Documentation ; **ET A AUTORISÉ** M. le Maire à signer cette convention.
- **A ADOPTÉ** les modifications du tableau des emplois de la filière administrative.
- **A ADOPTÉ** les modifications du tableau des emplois des services techniques.
- **A ABROGÉ** le règlement de fonctionnement des établissements de la Petite enfance tel qu'il avait été validé par délibération du Conseil Municipal en date du 5 octobre 2016 ; **ET A APPROUVÉ** le nouveau règlement de fonctionnement des établissements de la Petite Enfance et la diffusion auprès de toutes les familles accueillies au sein de la crèche familiale et du multi-accueil, tel qu'annexé à la présente délibération.
- **A AUTORISÉ** le Maire à solliciter le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse (PNR), pour l'obtention d'une subvention pour l'acquisition d'une borne fontaine pour le Hameau « Le village » sur la commune de Magny-les-Hameaux.

Vos courriers doivent être adressés à M. le Maire : Hôtel de Ville - BP 10033 - 78772 Magny-les-Hameaux Cedex

Tél. : 01 39 44 71 71 • Courriel : hoteldeville@magny-les-hameaux.fr

Retrouvez l'actualité municipale sur : [magny-les-hameaux.fr](http://magny-les-hameaux.fr) • [facebook.com/MagnylesHameaux](https://www.facebook.com/MagnylesHameaux) • [twitter.com/villemagny78](https://twitter.com/villemagny78) • [www.instagram.com/villemagny78/](https://www.instagram.com/villemagny78/) • [www.pinterest.fr/communicati1409/](https://www.pinterest.fr/communicati1409/) & notre application mobile officielle

Hôtel de Ville - 1 place Pierre Bérégovoy - 78114 Magny-les-Hameaux

**ET S'EST ENGAGÉ** à utiliser cette subvention, sous son entière responsabilité, pour réaliser les travaux figurant dans le dossier technique annexé à la présente délibération et conformes à l'objet du programme ;

**ET S'EST ENGAGÉ** à financer la part de travaux restant à sa charge.

- **A APPROUVÉ** l'attribution d'un financement à hauteur de 42 160,49€ au titre du dispositif d'aide communale aux commerces et à l'artisanat à l'ensemble des établissements bénéficiaires figurant dans la liste exhaustive en annexe de la présente délibération ;  
**ET A APPROUVÉ** la création d'un budget de 42 160,49€ pour la mise en œuvre du dispositif d'aide communale aux commerces et à l'artisanat, et dit que les crédits seront imputés au chapitre 65 du budget communal, dans le cadre d'une décision budgétaire depuis le chapitre 022-Dépenses imprévues ;  
**ET A SOLLICITÉ** le refinancement de cette aide auprès du Département des Yvelines au titre de la seconde phase de son dispositif d'aide départemental d'urgence au soutien du bloc communal et autorise Monsieur le Maire à déposer une demande à cet effet pour un montant de 42 160,49€ ;  
**ET A AUTORISÉ** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à la mise en œuvre du dispositif d'aide exceptionnelle à l'immobilier d'entreprises.
- **A MAINTENU** le montant de la participation aux charges de fonctionnement des écoles publiques pour les communes du canton de Chevreuse ( à savoir : Chevreuse, Coignières, Dampierre-en Yvelines, Lévis-Saint-Nom, Magny-Les-Hameaux, Maurepas, Le Mesnil-Saint-Denis, Million-La-Chapelle, Saint-Forget, Saint-Lambert, Saint Rémy-les-Chevreuse, Senlisse, Toussus-le-Noble, Voisins-le Bretonneux, Châteaufort et Choisel) à 488 euros pour les élèves des écoles élémentaires et à 973 euros pour les élèves des écoles maternelles pour l'année scolaire 2020/201.
- **A AUTORISÉ** le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental des Yvelines pour l'action « Evadez-vous », pour un montant de 21 811 €, et à signer toutes les pièces s'y rapportant ;  
**ET A DIT** que les dépenses des actions et les recettes seront inscrites au budget primitif 2021.
- Déclaration pour la liberté de manifester et pour la paix



Le Maire

Bertrand HOUILLON

**PS. Le registre des délibérations est à la disposition des personnes qui souhaiteraient le consulter, aux jours et heures d'ouverture de la Mairie Centrale.**